ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Annexe relative aux versements bénévoles

N° CHAPITRE

Nom, prénom, adresse

CODE 5.120 DE LA DÉCLARATION D'IMPÔT

Cette formule permet de lister de manière détaillée les versements bénévoles effectués durant l'année. Si vous en faites usage, vous pouvez renoncer à joindre les justificatifs de paiement. La déduction est accordée sur la base de la date du paiement.

Veuillez vous référer au code 5.120 des instructions générales.

Date du versement (jour, mois, année)	Personnes morales avec siège en Suisse exonérées pour but d'utilité publique ou de service public	Dons versés Fr.

→ **Total des dons (aucune déduction n'est accordée si le total est inférieur à Fr. 100.-)** .....

→ **Montant maximal = 20% du revenu net (code 4.910), soit:** .....

→ **Montant le plus bas des deux à reporter sous code 5.120 de la déclaration d'impôt**.....

Les justificatifs des versements bénévoles ne doivent pas être joints à la présente annexe. Toutefois, l'administration fiscale se réserve le droit de procéder à un contrôle ultérieur. Aussi, les justificatifs seront conservés par le contribuable jusqu'à la liquidation définitive de la taxation.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) ces conditions et atteste(nt) que le présent formulaire a été rempli conformément à la réalité.

Lieu et date: _____ Signature(s): _____ _____